Description du programme

Un Plan d’action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante (<http://reussir.umontreal.ca/plan-institutionnel/initiative>) a été développé et présenté à la communauté universitaire de l’Université de Montréal à l’automne 2015. Ce plan vise à consolider les mesures de soutien qui sont déjà en place, à identifier les lacunes dans notre approche afin de proposer des moyens de les combler et à mobiliser l’ensemble de la communauté universitaire de l’UdeM dans cet effort pour mieux soutenir nos étudiants.

Dans le but de favoriser l’essor des services de tutorat par les pairs à l’Université de Montréal, nous offrons désormais un soutien financier aux unités académiques ou de services (directions, départements, facultés et écoles) qui désirent mettre en place un nouveau service de tutorat pour leurs étudiants, ou qui souhaitent bonifier un service déjà en place.

1. **Subventions de démarrage**

* *Description* : Ce volet s’adresse aux unités qui désirent mettre en place un service de tutorat pour leurs étudiants. Il offrira des subventions de démarrage non-renouvelables pouvant atteindre 4000 $.
* *Conditions* *d’éligibilité* : Toutes les personnes associées à une unité académique ou de service (directions, départements, facultés et écoles) peuvent soumettre une proposition. Les propositions devront faire la preuve qu’elles bénéficient d’un appui de leur unité (en obtenant une lettre d’appui de la direction, car le nouveau programme a pour objectif de soutenir des services de tutorat qui offriront les meilleures chances d’atteindre une certaine pérennité.
* L’unité qui appuie la proposition doit s’engager à investir elle-même une somme qui équivaut au quart de la subvention requise par les demandeurs. En d’autres termes, les subventions de démarrage ne pourront dépasser 75% des sommes requises pour mettre en place le service de tutorat proposé.
* *Structure de la* *proposition* : Les propositions seront jugées recevables (ce qui ne signifie pas qu’elles seront automatiquement acceptées) dans la mesure où elles incorporent les éléments suivants :

a. Objectifs et nature du service de tutorat proposé :

* + Quels sont les objectifs du service proposé ?
  + À qui s’adresse-t-il (clientèle étudiante visée) ?
  + Quel(s) type(s) de tutorat voulez-vous mettre en œuvre ? Tutorat individuel ? Tutorat de groupe ? Etc.
  + Est-ce que ce service mettra l’accent sur le contenu des cours ou sur les méthodes d’études (tutorat stratégique) ?

b. Organisation et horaire des séances :

* + - Voulez-vous offrir des séances de tutorat durant tout le trimestre (si oui, à quelle fréquence), ou préférez-vous cibler certains moments-clés durant le trimestre (les périodes d’examens, par exemple) ?

c. Encadrement des tuteurs :

* Une personne responsable du tutorat sera-t-elle désignée ?

d. Suivi et rétroaction

* Comment allez-vous assurer le suivi des séances de tutorat (participation aux séances, nombre de participants durant le trimestre, etc.) ?
* Quels moyens utiliserez-vous pour savoir si les tutorés sont satisfaits du service que vous mettrez en place (enquêtes de satisfaction, entrevues ciblées, etc.) ?

e. Budget de fonctionnement et échéancier :

* + Veuillez joindre à votre demande une copie du budget prévu pour la mise en place du service de tutorat, ainsi que l’échéancier prévu pour la mise en œuvre. Si vous comptez exiger une contribution financière de tutorés, veuillez l’inclure dans votre budget.

L’équipe du soutien aux facultés (CÉSAR, SAÉ) peut agir à titre de consultant lors de la mise en place de votre service de tutorat. De plus, le CÉSAR offre une formation à l’intention des nouveaux tuteurs. Nous vous recommandons fortement d’y avoir recours afin de bien préparer vos tuteurs.

Enfin, si votre projet est retenu, vous devrez fournir un rapport trimestriel de vos activités en utilisant le gabarit proposé par le CÉSAR. Il est également possible que l’équipe du soutien propose une démarche d’évaluation en bonne et due forme aux unités qui offrent des services de tutorat qui se prêtent bien à cet exercice.

1. **Subventions de consolidation**

* *Description* : Ce volet s’adresse aux unités académiques ou de services (directions, départements, facultés et écoles) qui offrent déjà un service de tutorat à leurs étudiants, mais qui désirent modifier leur service en profondeur afin de le bonifier. Il offrira des subventions de consolidation non-renouvelables pouvant atteindre 2500 $.
* *Conditions* *d’éligibilité* : Toutes les personnes associées à une unité académique ou de service (directions, départements, facultés et écoles) peuvent soumettre une proposition. Les propositions devront faire la preuve qu’elles bénéficient d’un appui de leur unité (en obtenant une lettre d’appui de la direction, par exemple), car le nouveau programme a pour objectif de soutenir des services de tutorat qui offriront les meilleures chances d’atteindre une certaine pérennité.

L’unité qui appuie la proposition doit s’engager à investir elle-même une somme qui équivaut à la moitié de la subvention requise par les demandeurs. En d’autres termes, les subventions de consolidation ne pourront dépasser 50% des sommes requises pour mettre en place les changements proposés par les demandeurs.

* *Structure de la* *proposition* : Les propositions seront jugées recevables (ce qui ne signifie pas qu’elles seront automatiquement acceptées) dans la mesure où elles incorporent les éléments suivants :

a. Description du service actuel :

* + Quels sont les objectifs du service proposé ?
  + À qui s’adresse-t-il (clientèle étudiante visée) ?
  + Quel(s) type(s) de tutorat voulez-vous mettre en œuvre ? Tutorat individuel ? Tutorat de groupe ? Etc.
  + Est-ce que ce service mettra l’accent sur le contenu des cours ou sur les méthodes d’études (tutorat stratégique) ?

b. Description des modifications proposées :

* + - Quels aspects de votre service désirez-vous modifier ?
    - Selon vous, en quoi ces modifications contribueront-elles à bonifier votre service ?

c. Suivi et rétroaction

* Comment allez-vous mesurer l’impact des changements que vous apporterez à votre service (participation aux séances, nombre de participants durant le trimestre, etc.) ?
* Quels moyens utiliserez-vous pour savoir si les tutorés sont satisfaits des changements que vous mettrez en place (enquêtes de satisfaction, entrevues ciblées, etc.) ?

d. Budget de fonctionnement et échéancier :

* + Veuillez joindre à votre demande une copie du budget prévu pour l’amélioration de votre service de tutorat, ainsi que l’échéancier prévu pour la mise en œuvre. Si vous comptez exiger une contribution financière des tutorés, veuillez l’inclure dans votre budget.

Si vous le désirez, l’équipe du soutien aux facultés (CÉSAR, SAÉ) peut agir à titre de consultant lors de la mise en place de votre service de tutorat. De plus, le CÉSAR offre une formation à l’intention des nouveaux tuteurs. Nous vous recommandons fortement d’y avoir recours afin de bien préparer vos tuteurs.

Enfin, si votre projet est retenu, vous devrez fournir un rapport trimestriel de vos activités en utilisant le gabarit proposé par le CÉSAR. Il est également possible que l’équipe du soutien propose une démarche d’évaluation en bonne et due forme aux unités qui offrent des services de tutorat qui se prêtent bien à cet exercice.